

REPUBLIQUE FRANCAISE

---==§==---

Département de Loir-et-Cher

MAIRIE DE VILLEHERVIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 18 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Villeherviers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert BESSONNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021

PRESENTS : M. DESLANDES Philippe, MME MORIN Claudette, M.M DELORME Hervé, CAVALLIÉ François, MMES BRO Natacha, BONAMY Frédérique, MM DE LOYNES Emmanuel, AUGER Stéphane et Mme GONTHIER Séverine
Mme AMELIN absente excusée

Secrétaire de séance : DE LOYNES Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice: 11
Présents pour le vote : 10 - Votants : 10

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des taux d'impositions**
- **Convention de partenariat avec l'éducation nationale – Label écoles numériques.**
- **Extension du Regroupement Pédagogique Intercommunal Loreux – Millançay - Villeherviers**
- **Travaux école – demande de subvention**
- **Subventions 2021**

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande de supprimer le point à l'ordre du jour : « Vote des Taux d'impositions » et indique qu'une information sera donnée au conseil municipal lors des questions diverses.

La résolution est votée à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 janvier 2021

Le compte rendu du conseil du 14 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE – LABEL ECOLES NUMERIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel à projet « Label Ecoles Numériques » a été mis en place par l'inspection académique. Il indique l'objectif de ce dispositif, qui vise à accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de leur projet éducatif numérique et développer sur les territoires de l'innovation pédagogique. La convention organise les relations avec les équipes académiques et le financement des équipements sous forme d'une subvention de 50% avec un maximum de 6 000€. Pour la commune de Villeherviers, l'investissement prévisionnel est de 6000€ et sera subventionné à hauteur de 3000€. Le calendrier de déploiement est prévu pour une mise en service à la rentrée 2021.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire souhaite participer à ce projet en dotant les écoles de Millançay et Villeherviers. Afin, que le projet du SIVOS puisse aboutir, il est nécessaire que les communes de Millançay et Villeherviers signent la convention avec l'inspection académique (Annexe 1).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention « Label Ecoles Numériques »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Label écoles numériques » auprès de l'inspection académique.

3 – EXTENSION DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LOREUX – MILLANÇAY – VILLEHERVIERS

Monsieur le Maire informe le conseil, de la fermeture d'une classe dans la commune de Marcilly en Gault en raison de la baisse des effectifs. Dans ce cadre, il indique qu'avec l'accord de l'Académie, le regroupement pédagogique intercommunal Loreux, Millançay, Villeherviers existant est élargi à la commune de Marcilly en Gault à compter de la rentrée scolaire 2021 – 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'extension du RPI de Loreux – Millançay et Villeherviers et à l'intégration de l'école de Marcilly en Gault au sein de ce RPI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'extension du RPI Loreux – Millançay – Villeherviers

4 – TRAVAUX ECOLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du projet de rénovation énergétique et d'accessibilité de l'école communale.

Il donne la parole à Mr Delorme qui indique que le projet pourra bénéficier de deux subventions l'une du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, et l'autre au titre de la Dotation exceptionnelle de Soutien à l'Investissement local 2021. Il informe que le projet des divers travaux de l'Ecole pourrait bénéficier au total jusqu'à 80% de subventions publiques. Un dossier est constitué pour faire la demande de subvention complémentaire à la Préfecture. Le retour est attendu pour la mi-avril. Il resterait au final à la charge de la commune 20% des coûts de l'investissement total (315 776 € HT) soit 63 K€ HT.

Il est rappelé que l'enjeu de cet investissement pour la commune est de pouvoir créer de bonnes conditions de travail, et de maintenir les classes ouvertes à Villeherviers dans un contexte de baisses des effectifs scolaires dans le secteur.

Le conseil demande que soit procédé au changement de revêtement du sol pour le passer en carrelage et présenter le dossier de subvention avec cette modification. La couleur de l'aluminium des portes prévue au devis devra être vérifiée pour être conforme aux exigences de l'ABF.

En termes de communication, il est indiqué qu'une réunion d'information et de présentation du projet sera effectuée pour les parents des enfants scolarisés.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subventions auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ainsi qu'à la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise, Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ainsi qu'auprès de la Préfecture.

Demande , la modification du revêtement du sol pour le passer en carrelage et que le dossier de subvention soit présente avec cette modification. La couleur de l'aluminium des portes prévue au devis devra être vérifiée pour être conforme aux exigences de l'ABF.

5 – SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire propose de fixer les montants des subventions à accorder aux associations pour 2021 et précise que compte-tenu de l'absence de manifestations liée à la situation sanitaire, il est convenu avec les associations « Villeherviers Détente » et « Association Sportive de Villeherviers » de ne pas verser de subvention en 2021, mais de faire des travaux de rénovation et isolation du local des associations pour un montant de l'ordre de 2 000€ HT.

Fondation du Patrimoine	46.00
Ecole Trompes Echo Salamandre	500.00
Souvenir Français	100.00
Conciliateurs de Justice	100.00
Association secrétaires de mairie	15.00
Croix Rouge	100.00
Chambre des Métiers	80.00

	941.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote la résolution à l'unanimité

6 – QUESTIONS DIVERSES

01 - Vote des taux impositions 2021

Monsieur le Maire informe le conseil que le département pourrait accroître ses taux d'imposition. L'assiette serait par ailleurs révisée à la hausse, c'est dans ce cadre, que les taux d'impôts de la commune seront débattus avec la volonté réaffirmée de tenir l'engagement électoral de ne pas accroître la pression fiscale. Il est rappelé que les taux notamment non bâtis de la commune font partie des taux d'imposition les plus élevés du département.

02 – Travaux rue de la Gare et Lotissement

Monsieur le Maire informe que les travaux rue de la gare et du lotissement d'un montant de 131k€ HT bénéficient d'une subvention de 24 k€.

03 – Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Mr Deslandes informe que le Plan de Sauvegarde de la commune est actualisé et terminé. Il rappelle que ce plan réglementaire, décrit 5 risques majeurs pour la commune (inondations, tempêtes, incendies, mouvements de terrain et transports matières dangereuses). Il explique notamment la mise en place de la cellule de crise à la mairie en cas de nécessité et indique que ce plan est consultable par les membres du conseil à la Mairie.

04 – Contrôle des jeux

Monsieur le Maire indique que le contrôle des équipements des jeux de plein air sera effectué par l'APAVE.

05- Modification de date du prochain conseil municipal

Le conseil municipal initialement prévu le 25 mars 2021 est reporté au 1er avril pour le vote du budget.

06 - Commission Communication

Il est proposé la création d'une page Facebook pour la commune afin de favoriser les échanges avec les administrés. La question de l'administrateur de la page est posée. Il est répondu qu'elle sera assurée par les membres de la commission avec modération et charte. Il est convenu de s'organiser pour avoir un rythme d'une publication par semaine. Le nom de la page envisagée serait « Bien vivre à villeherviers » - page officielle.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H30.